

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM078 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET  
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT  
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE  
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA  
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE  
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 10/07/2023  
Nombre de conseillers votants : 31      Publication le 13/07/2023

---

**20230630CM078 - Demande de subvention d'urgence de la SMOC NATATION**

La SMOC Natation s'inquiète pour la pérennité de ses activités en raison notamment de la baisse du nombre d'adhérents, d'une gestion financière fragile et d'une gouvernance questionnée.

Plusieurs rencontres se sont tenues depuis le mois de mars 2023 avec les services, les élus, les responsables de la section et de la SMOC Générale, afin d'évoquer la situation et d'accompagner le club :

- Lors d'une rencontre du 31 mars dernier, la ville a indiqué que le club avait la possibilité de faire une demande de subvention d'urgence puisque la collectivité propose un dispositif de ce type. Une demande a été adressée à la ville le 10 mai 2023 par la SMOC Générale, en tant que structure de tutelle.

- Une nouvelle réunion s'est tenue le 16 mai pour préciser certains éléments de la demande sur lesquels la ville s'interrogeait.

- Le 14 juin une dernière rencontre a eu lieu en présence de la SMOC Natation, de la SMOC Générale, les élus délégués et Madame le maire pour trouver ensemble une solution permettant la pérennité de l'association, le bureau étant démissionnaire. Ce point a permis d'établir que le besoin financier s'élevait à 5 500 €.

Parallèlement à ces dispositions financières, la SMOC Natation doit réfléchir à sa nouvelle gouvernance, à son organisation et élaborer un projet associatif pour lui permettre de repartir sur des bases solides.

Elle a transmis à la ville ses demandes de créneaux pour la saison prochaine qui ont tous été pris en compte dans le planning de la piscine municipale dès la rentrée de septembre.

Enfin, la ville s'engage à ne pas organiser d'activités concurrentes à celles de la SMOC Natation et à accompagner le club dans sa recherche de bénévoles pour la constitution d'un prochain bureau.

Afin que la SMOC Natation puisse maintenir ses activités sur le territoire abraysien, il est proposé de verser 5 500 € dont 1 500 € pour couvrir le déficit de la SMOC Natation. Le versement des 4 000 € complémentaires sera conditionné par le plan de relance de la section natation.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*Par 30 voix pour,*

*1 voix contre :* Madame PRIGENT

*Le conseil municipal décide :*

*- de verser une subvention d'urgence de 1 500 € complétée à hauteur de 4 000 € sous réserve de la communication du plan de relance par la SMOC Natation, section de la SMOC Générale.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Colette*  
Colette MARTIN-CHABBERT